

EST-CE QUE **LES NORMES DU TRAVAIL FÉDÉRALES** S'APPLIQUENT À VOUS?

LES NORMES DU TRAVAIL FÉDÉRALES S'APPLIQUENT AUX :

employés à temps plein et à temps partiel*

employés saisonniers, temporaires et occasionnels

TRAVAILLANT DANS

LES INDUSTRIES ET ENTREPRISES SOUS RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE COMPRENNENT :

LE TRANSPORT INTERPROVINCIAL ET INTERNATIONAL

LES ENTREPRISES DE TRANSPORT FERROVIAIRE

LES ENTREPRISES DE TRANSPORT ROUTIER - CAMIONS ET AUTOBUS

LES AÉROPORTS, AÉRONEFS, LIGNES DE TRANSPORT AÉRIEN ET OPÉRATIONS AÉRIENNES

LES SERVICES DE NAVIGATION ET DE TRANSPORT MARITIME, SERVICE PORTUAIRES ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

LES TRAVERSIEUX, TUNNELS, CANAUX ET PONTS

LES PIPELINES - HUILE ET GAZ



GRAINS



LES ÉLÉVATEURS À GRAINS ET LES MEUNERIES

LES ENTREPÔTS D'ALIMENTS POUR ANIMAUX ET LES USINES DE NETTOYAGE DES SEMENCES

BANCAIRE



EX : BANQUE DU CANADA

URANIUM



LES ACTIVITÉS D'EXTRACTION ET DE TRANSFORMATION DE L'URANIUM
LES ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DIFFUSION



STATIONS DE RADIODIFFUSION, STATIONS DE TÉLÉVISION, TÉLÉPHONIE ET INTERNET

SOCIÉTÉS D'ÉTAT FÉDÉRALES



EX : SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES ET SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

CONSEILS DE BANDES DES PREMIÈRES NATIONS



CERTAINS SERVICES COMMUNAUTAIRES DANS LES RÉSERVES

LE SAVIEZ-VOUS?



APPROXIMATIVEMENT
18 000
EMPLOYEURS

ET

APPROXIMATIVEMENT
900 000
EMPLOYÉS

(6 % DE LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE)



ASSUJETTIS AUX NORMES DU TRAVAIL FÉDÉRALES

* Cela inclut les travailleurs syndiqués et les travailleurs étrangers temporaires dans les industries et entreprises sous réglementation fédérale.

Pour plus de renseignements sur les normes du travail fédérales, consultez le site Internet : Canada.ca/normes-travail-federales ou communiquez avec le **PROGRAMME DU TRAVAIL**.

Une liste des Ministères du travail provinciaux et territoriaux peut être trouvée sur la page Internet des Industries et entreprises sous réglementation fédérale : canada.ca/sous-reglementation

Téléphone : **1-800-641-4049**

Appareil télescripteur (ATS) : **1-800-926-9105**

#NormesDuTravail

@Travail_EDSC